

bénéfice. Il est déplorable de retirer des profits d'un massacre.

Examinons davantage ce qui suit ce projet de résolution :

Qu'une sanction soit imposée pour toute infraction à cette décision.

Comment imposer une sanction, et quelle sera-t-elle? Il me semble que nous devons avoir une police et des tribunaux pour imposer une sanction. Je n'ai jamais éprouvé le désir de me faire policier, mais je crois qu'il est nécessaire d'avoir une force policière et qu'elle soit bien équipée, et je ne pense pas qu'une force policière bien organisée constitue une incitation au crime. De même je ne crois pas que les armements constituent une incitation à la guerre. Je déteste la guerre autant que peut la détester tout autre honorable député. J'aurais beaucoup à perdre si la guerre éclatait. Il est probable que je ne serais pas moi-même jugé apte à devenir soldat, surtout à mon âge, mais j'ai trois fils. Je ne voudrais pas les voir conscrits et envoyés à la guerre ni qu'on me les prêt d'aucune autre façon. Il me semble que nous avons beaucoup embrouillé la question. Nous avons discuté la question de savoir si nous devons entrer en guerre et le reste, mais là n'est pas la question. Pour moi, il s'agit de savoir si nous devrions avoir une défense nationale et, dans l'affirmative, si ces crédits sont ce qu'ils devraient être. Voilà ce que nous devrions discuter.

Plusieurs honorables députés ont prétendu que nous devrions compter sur les Etats-Unis pour notre protection. Et plusieurs honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ont parlé de la Fédération du Commonwealth Coopératif comme si elle représentait les travailleurs. Je ne saurais aucunement admettre cela, bien que je n'aie rien à dire contre aucun des honorables députés qui siègent dans les rangs de la Fédération du Commonwealth Coopératif. Je ne désire cependant pas que des honorables députés qui ne sont pas au courant du mouvement ouvrier les considèrent comme des représentants du travail. Je reconnais qu'ils représentent certaines classes de travailleurs, mais ils ne représentent pas tous les travailleurs du pays. Les ouvriers organisés n'aiment pas les gens qui acceptent les privilèges gagnés par le travail syndiqué sans vouloir aider à maintenir l'organisation qui leur procure ces privilèges. Les actes de ces gens vont de pair avec la suggestion que nous devrions compter sur les Etats-Unis pour nous protéger, et cela sans avoir à rien payer pour cette protection. Il se trouve dans notre pays, et mes amis de la Fédération du Commonwealth Coopératif le savent, beaucoup d'ouvriers syndiqués qui jouissent de tous

les privilèges que leur procurent leurs syndicats, mais qui ne paient pas leurs cotisations. Et leur argument est celui-ci: "Pourquoi paieraient-ils mes cotisations, puisque mon camarade est obligé de me protéger pour se protéger lui-même?" Et ils se font les parasites des autres. Comme Canadien, je ne veux pas être un parasite de l'oncle Sam en m'accrochant à son habit. Ce dernier est solide et long, mais je ne veux pas m'y accrocher.

L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), répondant cet après-midi à une remarque faite par le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie), qui a dit que la motion de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McNeil) a double effet, a répliqué que, si cette motion a double effet, c'est qu'elle s'adresse à un gouvernement à deux faces. Si j'ai bien compris l'honorable député, c'est ce qu'il a dit. Je désirerais alors interrompre l'honorable député, mais il m'a fait asseoir assez rudement. C'était son privilège, et je ne l'en blâme aucunement, mais, quand il a dit qu'il ne me permettait pas de poser une question, il s'adressait à tous les honorables députés du côté ministériel. Siégeant de ce côté, je suis sensible à cette conduite. Je travaille dans l'intérêt des ouvriers syndiqués depuis trente-cinq ans et je ne crois pas avoir jamais rien fait qui ne fût pas dans l'intérêt des ouvriers syndiqués. Je puis me tromper, mais c'est ce que je pense. L'honorable député est certainement trop vulnérable pour parler comme il l'a fait. J'aimerais à relater un incident ou deux de la dernière session. Je n'ai pas siégé longtemps au cours de la dernière session parce que j'étais malade, mais je vais citer le hansard, qui doit être exact.

Il s'agit d'une motion proposée l'an dernier par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis):

Considérant que c'est au détriment des meilleurs intérêts du Canada qu'il y a au pays des groupes à qui nous n'accordons pas tous les droits de citoyen canadien à cause de leur race ou de leurs croyances religieuses;

La Chambre est d'avis en conséquence que le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour exclure toutes les personnes appartenant aux groupes à qui nous n'accordons pas pleins droits et privilèges de citoyen canadien.

J'étais alors nouveau à la Chambre, monsieur l'Orateur, et je n'étais pas très au courant de la procédure parlementaire. Je ne me suis pas bien rendu compte des effets que pourrait avoir mon abstention dans une discussion de ce genre. La Colombie-Britannique compte assurément une plus forte proportion d'Orientaux que l'une quelconque des provinces, et j'aurais dû prendre part à ce débat. Je n'ai rien dit parce que je ne pou-